COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2008

L'an Deux Mil huit, et le trente septembre, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires: J.L. PELLERIN – J.M.GAUDIN – D.LANGLIN – B.LOUISE – D.BIGEON –

C.GASNIER - V.BEAUMONT - G.OLIVIER - M.DUMAINE - A.RETOUR -

J.C.GUILLEMINE - M.TOUTAIN

Présents Suppléants: M.GUERIN - G.BERTRAND - T.SOUTIF - C.RUNGETTE - R.BOUVET -

P.LEPAGE - P.BOUVET - P.CARRE - D.VEGEE - C.LETETREL

Absents excusés: J.L.MARIE - D.BABONNEAU

Absent: //

Monsieur TOUTAIN Marc a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Exonération des entreprises de la T.E.O.M.
- Modification du nombre de logements locatifs à Dompierre
 - Locations des terrains de la ZAC à Messei
- Avenant n°1 Lot3 Aménagements divers des bourgs-Contrat de pôle
 - Rapport d'activité 2007 de la CDC
 - Rapport d'activité 2007 du SIRTOM Flers-Condé
 - Rapport d'activité 2007 du Pays du Bocage
 - Rapport d'activité 2007 de l'association « Les Trottoirs Mouillés »
 - Rapport d'activité 2007 « Orne Développement »
 - Questions diverses

EXONERATION DES ENTREPRISES DE LA T.E.O.M.

Monsieur le Président ouvre la séance avec le premier point à l'ordre du jour et signale que le Conseil Communautaire peut exonérer les locaux à usage industriel ou commercial de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il laisse la parole à Monsieur Beaumont, Président de la commission finances et affaires juridiques qui a travaillé sur la mise à jour de la liste des entreprises exonérées. Monsiur Beaumont explique que les locaux vacants sont exonérés s'ils sont en état de recherche de repreneurs. S'ils servent d'annexe à l'habitation, ils ne sont plus exonérés. Egalement, il précise que la commission souhaite l'année prochaine contrôler les modalités de collecte et traitement des ordures des entreprises figurantes sur cette liste. Seules les entreprises en mesure de justifier l'utilisation d'un organisme privé pour la collecte et traitement de leurs déchets seront exonérées.

Messieurs Bertrand et Carré, délégués au S.I.R.T.O.M Flers-Condé, informe l'assemblée que le SIRTOM est actuellement en réflexion pour l'instauration d'une redevance spéciale pour les entreprises et qu'ils feront également un contrôle de leur dispositif de collecte et de traitement des déchets.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 24 septembre 2002 relative à la prise de compétences des ordures ménagères ;

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts permettant aux organes délibérants d'exonérer les locaux à usage industriel et commercial ;

DECIDE à l'unanimité d'exonérer les entreprises suivantes

COMMUNE	ENTREPRISE	REFERENCES CADASTRALES
BANVOU	Entreprise PICARD Loris Menuiserie Propriétaire "la Gaussière" Location de vaisselle	ZL n°61
	Usine SPIE-BATIGNOLLES Fabrication de poteaux Propriétaire Le Bourg	ZA n⁴ le taillis de la Vallée
	SNC PELLERIN et Fils Entreprise de travaux agricoles L'être Amiard	ZL 25
BELLOU-EN-HOULME	Atelier de mécanique de précision Propriétaire et occupant Francis ANJOU sis au Bourg	AB n296
	HUARD Gérard Garage agricole rue de la Glycine	AB n78
	Entreprise CRDH comptoir agricole propriété de la CDC de la Haute Varenne et du Houlme les champs de la Croix	ZK n%4
	Entreprise ROUSSEL Maçonnerie la croix au Merle	D n295
	Scierie GAULTIER le clos des rues	YE n42
	Informatique du Houlme propriété de la commune rue de la Glycine	AB nº96
	BESNARD Chantal brocante de Jadis à Naguère rue Principale	AB n230

	Garage Automobile LEBAUDY Route de Briouze	AB n°142
	Plombier Eric BOUVIER La Chevallerie	ZK nপ6
LE CHATELLIER	B.M.I Usine de Poteaux sise au bourg propriétaire	B n ⁴ 61
	Minoterie GUICHETEAU Xavier le moulin rouge, propriétaire	C n345-379
	Quincaillerie GUICHETEAU Propriétaire TROUSSIER Daniel Le Bourg	
LA COULONCHE	Menuiserie LOUISE Propriétaire Bruno LOUISE sise au bourg	C n63-460-461-483-566 et 568
	Sarl LEFEVRE Fils Propriétaire Jean LEFEVRE le val de Vée	F nº235 et 266
	BRARD Patrick artisan couvreur Propriétaire Rémy SALLES la lande	E nপ15
	VENIARD Paysagiste artisan Entretien d'espaces verts Propriétaire et occupant la Tuilerie	F nº267
DOMPIERRE	Ets Normatech'Environnement Le Chemin Propriétaire C.D.C. Haute-Varenne et Houlme	B nº267
	SCI Saint Bernard Scierie La Fontaine	D n'525
	SCI du Chemin Annexe Nomatech	B n ⁴ 56
	Garage FIQUET Propriétaire Commune de Dompierre	D n'519 (Loc. Div)
	Ets BESNARD propriétaire occupant	F nº206

	Ets ROBIN propriétaire occupant	A n°178
ECHALOU	LE MEUR Vincent Ebéniste Le Grand Champ Propriétaire LE MEUR François	ZA n%9
LA FERRIERE-AUX-ETANGS	CARRIERE GARCIA le mont brûlé	voir en annexe
	COLIN Peinture zone artisanale propriétaire SCI du Pont Nord	B n749
	Ets BIGEON le puits Pralon Propriétaire BIGEON Ste de Fait	AE n¶59
	HUBERT Yannick Sainte-Anne Propriétaire	AB nº271
	Ets JULIEN Zone artisanale Propriétaire SCI Les 2 routes	B n789-791
	ORNE ELEVAGE Zone artisanale propriétaire SCI HAGRENT - Mayenne	B n793
	PCB REALISATION Zone artisanale Propriétaire Communauté de Communes	B n768
	AR2P Zone artisanale Propriétaire SCI le pont Nord - Dompierre	B n743
	STYL'FER la Blanchetterie - propriétaire	E n367
	Voyages COUPRIS le pont Sud - Propriétaire COUPRIS	E n ⁴ 82
	MAQUET Portage journaux - Vircoq	B n°832

	Plomberie Soquin Vircoq Propriétaire SOQUIN Ludovic	B n%30
	HEXAGONE Zone artisanale Propriétaire UNICOMI SA - Guyancourt	B n702-803
LA FERRIERE-AUX-ETANGS	RABINEAU Magalie	AC n%0
	rue de Flers Propriétaire LAURENDEAU Georges	
	BATILLAT L'air du Bois	C n ⁴ 66-143
	Propriétaire BATILLAT Jean-Claude	
	COXI-MARKET rue de Domfront Propriétaire LAMBERT Jean-Pierre	AC n220
	Mrs GLAIS et ROUSSEL rue de Domfront Propriétaire SCI de la Mine	AC n227
	Cabinet médical Cabinet médical rue de Briouze Propriétaire SCI la Médicale	AC n453-474
	Docteur ASTUDILLO 13 rue de l'Epine Propriétaire Mr CORLET	AC n357
	Entreprise CORLET rue de l'Epine Propriétaire Mr CORLET	AC n357- AB n266
MESSEI	LESOUEF Michel 12 rue Alfred Riegler - Garage propriétaire	AE nº168
	Groupe Ecomarché - Garage	ZL n⁴40
	TERRIER Jean-Claude la Gare - menuiserie bois PVC alu Propriétaire Mr Prunier	AD n°87
	INTER FRAPPE rue de l'Industrie propriétaire Mr Ballu	AD n ₉ 3-91

	1	
	GRAINETERIE LEDOUX rue de l'Industrie propriétaire Mr Ledoux	AD n ⁹ 5-101
	TROCHU Yann Z.A. plomberie propriétaire	ZL n⁄57
MESSEI	BEAUFRERE Christian Z.A. Imprimerie - propriétaire	ZL n52
	Me Chaix - Champetier 8 rue Alfred Riegler Notaires	Al nº97
	ACIER DISTRIBUTION - ZA menuiserie métallique propriétaire SCI le Moulin	ZL n⁴1
	ROINE Loïc Z.I. casse-auto propriétaire	ZH n'69
	FAURECIA rue de l'Industrie composants pour l'automobile propriétaire	AD nº90
	S.C.I. Les Marettes maçonnerie pavillon traditionnel propriétaire	ZC n56
	BASTARD Joël 11 Bd Général de Gaulle - coiffeur pour hommes propriété de la commune de Messei	AI n ^a 35 pour partie
	Centre équestre du Houlme la landrière propriétaire SCEA D'ORLOV CHENOT Philippe	ZD n71
	RENAULT Bernard Z.A. couverture zinguerie ramonage propriété de la commune de Messei	ZL n ⁴ 2
	Ets COUTEL 14 rue surville propriétaire COLLET Henri	AH n°170
	Fleuriste 2 Rue Alfred Riegler Propriétaire FOUQUET Katia	AE nº163

SAINT ANDRE-DE-MESSEI	Sarl CO.ME.ORN Propriétaire et exploitant Mr CORBIERE sise à Vircoq	E n'511
	S.C.I. Vaudebrune Occupant Technipal Propriétaire Technipal sise à Vaudebrune	E n383
	Charpente bois JAMAULT Jean Propriétaire et exploitant les Bruyères	E nº15
SAINT ANDRE-DE-MESSEI	Ebénisterie DESBRAIS Philippe Propriétaire et exploitant sise le Champ Guidé	A n ⁴²
	Ets ROBILLARD Propriétaire AUVRAY Martine occupant sis la Ferronnerie (Graineterie alimentation pour bétail)	E n ⁴ 61
	Garage appartenant à Mr LETALLEC sis à la Ferronnerie	E n439
	Garage CHABOT Propriétaire Travers	B n307-309
	Entreprise FEVRIER Pépiniériste sise à Vaudebrune	E n ² 458
SAIRES-LA-VERRERIE	Sarl LAUNAY Maison Oger couvreur propriétaire	ZE nº44
	Jean-Marie ROBERGE le bourg locataire ébéniste menuisier propriétaire ROBERGE Lucien	ZE nº2

MODIFICATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS LOCATIFS A DOMPIERRE

Monsieur Bigeon, Maire de Dompierre, rappelle que depuis 2004, 6 logements locatifs été inscrits et acceptés et que depuis 4 mois environ, l'organisme HLM Orne Habitat ne souhaitait plus que réaliser 4 logements au lieu des 6 initialement prévus. Orne Habitat veut ramener le nombre des constructions nouvelles à 15 au lieu de 60 par an.

Le Conseil communautaire note que le coût par logement locatif ne cesse d'augmenter et souhaite une réflexion sur d'autres dispositifs comme le Pass Foncier.

Vu la délibération en date du 17 décembre 2004 demandant l'inscription de 6 logements locatifs à Dompierre,

Vu la délibération en date du 1^{er} Octobre 2007 confiant la réalisation des logements sociaux à l'O.P.A.H Orne Habitat,

Vu la demande de l'office HLM – Orne Habitat de réaliser 4 logements au lieu de 6 en raison de 2 logements vacants depuis plus d'1 an sur la commune de Dompierre,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Orne habitat en date du 12 juin 2008 qui ramène le nombre de logements du projet à 4 logements,

Considérant l'accord de la Commune de Dompierre pour la réalisation de 4 logements au lieu de 6,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de ramener à quatre le nombre de logements locatifs à Dompierre et **DEMANDE** la construction de 3 logements type T3 et 1 logement type T4.

CHARGE Monsieur le Président de procéder aux avenants correspondants

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

LOCATIONS DES TERRAINS DE LA ZAC A MESSEI

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en vue de l'implantation de la future Z.A.C., il a été acheté des terrains situés dans la partie Sud qui sont actuellement occupés par le GAEC de l'Oiselière.

DESIGNATION des terrains :

Section ZH n°82 Lieudit : Les Goudriers Contenance : 4ha 73a 35ca Section ZH n°52 Lieudit : Les Goudriers Contenance : 0ha 88a 60ca Section ZH n°50 Lieudit : La Bruyère Colin Contenance : 3ha 3a 80ca

Afin d'homogénéiser la situation des terrains de la future Z.A.C. et dans l'attente des travaux, Monsieur le Président propose que les terrains soient confiés à la SAFER via une convention de mise à disposition à titre précaire à compter du 1^{er} novembre 2008. Après quoi, elle s'occupera de la location aux agriculteurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de confier les terrains à la SAFER via une convention de mise à disposition à titre précaire à compter du 1^{er} novembre 2008.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AVENANT N°1 LOT 3 – AMENAGEMENT DIVERS DE BOURGS –CONTRAT DE POLE

Ce point du jour est reporté faute d'élément.

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DE LA CDC

Conformément à la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport d'activité de la Communauté de Communes portant sur l'année 2007.

Il précise que les communes auront jusqu'au 31 décembre 2008 pour en prendre connaissance.

Le Conseil Communautaire, En PREND ACTE.

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU SIRTOM FLERS-CONDE

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel portant sur

l'année 2007 établi par le SIRTOM de Flers-Condé.

Le Conseil Communautaire,

En PREND ACTE.

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 GIP ADECO-PAYS DU BOCAGE

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel portant sur

l'année 2007 établi par le GIP ADECO-Pays du Bocage.

Le Conseil Communautaire,

En PREND ACTE.

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DE L'ASSOCIATION LES TROTTOIRS MOUILLES

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel portant sur

l'année 2007 établi par l'association « Les Trottoirs mouillés ».

Le Conseil Communautaire,

En PREND ACTE

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DE L'ASSOCIATION ORNE DEVELOPPEMENT

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel portant sur

l'année 2007 établi par l'association « Orne Développement ».

Le Conseil Communautaire,

En PREND ACTE.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président signale que l'intervention de Monsieur Lambert, Président du Conseil Général, a été bénéfique puisque les subventions D.G.E pour les travaux VRD des logements locatifs ont été accordées par Monsieur le Préfet.

Monsieur Langlin demande où en sont les travaux de voirie. Ces derniers devaient se terminer ce jour mais l'unique chauffeur de la niveleuse s'est accidenté. Monsieur Lochard de l'entreprise Lochard Beaucé doit nous informer en fin de semaine de la programmation de ces derniers.

Monsieur Gaudin s'informe sur la suite donnée à la demande des présidents des clubs de football de la Communauté de Communes. Monsieur Dumaine va les contacter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,